



# Club de Voile des Rives de Lérans

VOILE RADIOCOMMANDEE classe 1 M

## AVIS DE COURSE

Régate Souvenir J.C LAJOUS

Grade 5B

Dimanche 21 avril 2024 – lac de Montbel – côté rives de Lérans

coordonnées GPS : N42.982888, E 1.938467

### Préambule :

#### Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E.
- 1.2. Le système de course HMS en vigueur, version V1 du 31.03.2022
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif 2024 de la classe 1m
- 1.5. Règle modifiée : La RCV E2.1(c) est supprimée.

### 2. INSTRUCTION DE COURSES (IC)

Les IC seront disponibles le 21 avril à 9h par affichage sur le tableau officiel qui est positionné aux abords du club.

### 3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est positionné aux abords du club.

Le site internet du club ([https://www.cvrl.fr/?page\\_id=971](https://www.cvrl.fr/?page_id=971)) reprendra certains documents officiels, mais n'est pas le tableau officiel.

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 1M.
- 4.2. Les concurrents admissibles, pourront se préinscrire sur le formulaire en ligne suivant, avant le **samedi 20 avril 2024 au soir** : <https://forms.gle/yHhCEMzotQaVEuVg9>

**Les inscriptions seront à valider et à payer sur place le 21 avril 2024 entre 9h et 10h.**

- 4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- c) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- d) une autorisation parentale pour les mineurs.

## 5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 Euros.

## 6. REPARTITION DES FLOTTES

Si plusieurs flottes, La répartition des flottes de la première course se fera à partir du classement national des coureurs en date du 30 mars 2024.

## 7. PUBLICITE

Sans objet

## 8. PROGRAMME DES COURSES

- 8.1. Les courses/flottes sont prévues le 21 avril 2024.
- 8.2. Le briefing se fera à 10h aux abords du club, présence obligatoire.
- 8.3. Le signal d'avertissement de la première flotte est fixé à 10h30.
- 8.4. Une pause méridienne de 45 mn sera programmée à la discrétion du corps arbitral.
- 8.5. L'horaire du dernier signal d'avertissement sera à la discrétion du corps arbitral.
- 8.6. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h.

## 9. SYSTEME DE PENALITES

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est une rotation de 360° du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2021-2024, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'AdC), ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux.

Les pénalités seront de « 1 tour » pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées, à l'exception de la 18.3 qui fera l'objet d'une pénalité de 2 tours d'office.

## 10. CLASSEMENT

- 10.1. Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.
- 10.2. 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

## 11. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 12. RESULTATS ET PRIX

La remise des résultats et des prix se fera le plus rapidement possible après la dernière course.

Il est demandé aux coureurs de suspendre leurs activités, dès l'appel du Comité de course, et de se rendre à la remise des résultats et prix ceci afin de faciliter le départ de certains coureurs.

Un pot de départ pourrait être offert après la remise des prix.

## 13. PROTECTION DES DONNÉES

### 13.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dès le Samedi en fin de matinée une équipe de bénévoles vous accueillera. Le plan d'eau sera ouvert à la navigation et le barbecue du club mis à disposition.

### Merci de contacter :

Gaëtan Mieulet

[president@cvrl.fr](mailto:president@cvrl.fr)

06 46 27 14 15

Les camping-cars seront exceptionnellement acceptés sur la zone du club de voile du samedi soir au dimanche après les courses, mais afin de pouvoir nous organiser, merci de nous contacter au préalable car le nombre de places est limité.

A noter que le camping La Régate à proximité du CVRL sera ouvert, voici les coordonnées :

- Hébergement (situé à 200m du CVRL) : Camping la Régate
- Restauration (situé au-dessus du CVRL) : Restaurant la Régate

Contacts : 06 08 48 08 63 ou 05 61 03 09 17 ou [campinglaregate@gmail.com](mailto:campinglaregate@gmail.com)